

Bulletin d'adhésion 2022

Nom : _____ Prénom : _____

Organisation _____

Adresse : _____

N° téléphone : _____

Mél : _____

Montant de mon adhésion annuelle :

Cf règlement intérieur concernant les adhésions au verso de ce bulletin.

Choisissez, en rayant les autres mentions, votre type d'adhésion et votre catégorie.

Membre bienfaiteur

Membre actif

Membre sympathisant

Règlement effectué en espèces, par chèque ou virement : _____ euros

Votre virement : Compte Crédit Agricole

IBAN : FR76 1390 6000 5700 1889 5768 496 Code BIC : AGRIFRPP839

- Je souhaite m'abonner à la liste de diffusion de Pep's Trièves afin d'être informé(e) régulièrement de son actualité.
- J'autorise l'utilisation de mon image, par exemple lors de rencontres locales ou sur notre site internet.

En adhérant à l'association Pep's Trièves, je déclare avoir pris connaissance de l'objet de l'association et de ses statuts qui sont tenus à disposition au siège de l'association et accessibles en ligne sur notre site.

Fait à _____, le _____

Signature

Pep's Trièves

Bâtiment des Sagnes, route de Clelles, 38710 MENS Tél : 07 66 71 52 29

Mél : contact@peps-trieves.com Notre site web : <https://peps-trieves.com>

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux : [Instagram.com/pepstrieves](https://www.instagram.com/pepstrieves) [Facebook.com/PepsTrieves](https://www.facebook.com/PepsTrieves)

Règlement intérieur concernant les adhésions à Pep's Trièves

(Voté en CA le 11 avril 2022)

Typologie et définition des adhérents

Peuvent être adhérents des personnes physiques et morales identifiées :

- Adhérents / Membres bienfaiteurs :

Sont membres bienfaiteurs celles et ceux qui souhaitent soutenir le projet de l'association et bénéficier de ses activités sans s'impliquer dans son fonctionnement. Ils acquittent une cotisation d'un montant supérieur à celui dû par les membres actifs, peuvent assister aux Assemblées générales sans droit de vote et ne sont pas éligibles au Conseil d'administration. Au-delà de la cotisation annuelle, ils peuvent effectuer des dons à l'association (voir régime fiscal du don).

- Adhérents / Membres actifs

Le candidat membre actif doit être présenté par au moins deux autres membres actifs de l'association et élu par le Conseil d'administration (à la majorité simple du CA) sans justification de la décision.

Les membres actifs doivent adhérer aux statuts de l'association et à son Règlement intérieur.

Il doit être à jour de la cotisation annuelle. Il soutient et peut s'impliquer dans les activités, être présent aux AG et participer aux votes.

Un Membre actif peut être élu au CA de l'association.

- Adhérents / Membres sympathisants

Ils soutiennent l'association et peuvent bénéficier des activités sans s'impliquer dans son fonctionnement. Ils s'acquittent d'une cotisation annuelle, peuvent assister aux AG sans droit de vote, et ne sont pas éligibles au Conseil d'administration.

Adhésions et Cotisations

Toute adhésion est subordonnée au paiement d'une cotisation annuelle dont le montant est décidé par le CA à la majorité de ses membres pour une année civile. La cotisation est due pour l'année civile (sans possibilité de prorata).

Grille du montant des cotisations annuelles :

- Demandeur d'emploi : participation libre.

- Particulier à titre individuel : 10 euros.

- Salariés de l'association et de la future Entreprise à but d'emploi : 10 euros.

- Entreprises et entités à vocation économique : 50 euros - partenaires 300 euros.

- Associations : 50 euros - partenaires 300 euros.

- Collectivités locales et territoriales : 100 euros - partenaires 300 euros.

- Services publics : 100 euros.

Spécificités

Le statut de partenaire et membre bienfaiteur sera reconnu par l'association.

Un donateur bénéficie du régime fiscal d'exonération en vigueur (démarche en cours auprès de l'administration).

Suspension et radiation d'un membre :

Seule une délibération (vote à la majorité du CA) après examen contradictoire, peut :

- Suspendre la qualité de membre pour l'année civile en cours (Suspension).*
- Suspendre si nécessaire la qualité de membre de manière immédiate et définitive (Radiation).*

Pep's Trièves

Bâtiment des Sagnes, route de Clelles, 38710 MENS Tél : 07 66 71 52 29

Mél : contact@peps-trieves.com Notre site web : <https://peps-trieves.com>

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux : [Instagram.com/pepstrieves](https://www.instagram.com/pepstrieves) [Facebook.com/PepsTrieves](https://www.facebook.com/PepsTrieves)